

DÉPARTEMENT

Loi du 5 Avril 1884 — Article 56

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration  
du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 28 SEPTEMBRE 1994 19

Objet :

Discussion des  
Orientations  
Budgétaire 1995

L'an mil. neuf cent cent quatre vingt quatorze  
et le vingt huit Septembre  
à dix sept heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M

Charles GINESY

9409/03

Présents : MM BELLEOUD, BLANC, BLANCHI, BONNET, DE LORENZO,  
ou DAVID, DUHALDE, FRANCO, GYNESY, GOLETTA, LELEUX,  
LORENZI, MASCARELLI, MARY, MORANI, OLLIE, OTTO,  
THAON, VELAY, VIAL, Mmes BELLON, BOURRIER,  
GASTALDI, PECQUEUR.

Le Président rappelle les nouvelles dispositions de la loi d'orientation du 6/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant 2 mois avant l'examen du budget.

Le Président indique qu'en fonction des arbitrages qui ont eu lieu entre les services du Conseil Général et le Syndicat Mixte, le Budget Prévisionnel 1995 évalué à 7 030 000 F assurera au Syndicat Mixte un fonctionnement normal mais sans aucune marge de manoeuvres.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, aucun membre du Comité Syndical n'intervenant, le Président clos la discussion budgétaire pour 1995.

Ainsi fait, les jour, mois et an que

PREFECTURE DES ALPES MARITIMES  
ARRIVÉE  
21 12 94 N : 348  
BUREAU DU COURRIER

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles GINESY



Handwritten signature in blue ink.